

nationales est d'importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

- (3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;
- (4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- (5) Que la Charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Johnston (*London*) propose, appuyé par M. Lapointe (*Matapédia-Matane*):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Major-Général le très honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Lapointe (*Matapédia-Matane*).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,— par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'état pour les affaires extérieures, pour l'année terminée le 31 décembre 1944.— (Versions anglaise et française).

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, la loi du ministère de la Reconstruction, 1944, la loi des mesures de guerre, la loi de l'assurance des vétérans, la loi sur l'assurance des anciens combattants, la loi du ministère des Affaires des anciens combattants, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 7995, approuvé le 13 octobre 1944: transférant au ministre de la Reconstruction certaines fonctions du ministre des Munitions et approvisionnement au sujet des dispositions et de la distribution de certains effets de guerre, etc.; aussi certaines fonctions du ministre du Commerce eu égard du Conseil national des recherches; et aussi certaines fonctions du ministre du Transport au sujet de l'aviation civile.